



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
14 juillet 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de programme de la République-Unie de Tanzanie
(2007-2010)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-6	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés	7-9	4
III. Programme proposé	10-21	5
IV. Gestion, suivi et évaluation de programme	22-24	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Tanzanie (2007-2010)		10

Introduction

1. Le programme de la République-Unie de Tanzanie pour la période 2007-2010 s'inscrit dans trois plans directeurs et cadres de programmation : la stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (aussi appelée MKUKUTA, acronyme de son titre en swahili), la stratégie de Zanzibar pour la croissance et la réduction de la pauvreté (MKUZA) et la Stratégie d'aide commune à la Tanzanie, qui a pour objet de maximiser l'efficacité du développement et qui se fonde sur une prise en main accrue du programme par le pays et sur une harmonisation et un alignement plus grands avec les processus nationaux. Le programme de pays est fermement intégré dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2007-2010, qui concorde étroitement avec la MKUKUTA, la MKUZA et la Stratégie d'aide commune. Il a également été influencé par les réformes des Nations Unies, qui visent à assurer une cohérence accrue et un impact plus grand à l'échelon du pays. S'inspirant de la forte interaction qui a caractérisé la formulation du PNUAD, l'élaboration du programme de pays a considérablement bénéficié des consultations avec les principaux partenaires au niveau des gouvernements de l'Union et de Zanzibar, de la société civile et des donateurs bilatéraux. Il a été prévu à dessein que le programme de pays se déroulerait sur une période de quatre ans afin de l'aligner sur les délais d'exécution de la MKUKUTA et de la MKUZA.

I. Analyse de la situation

2. Au cours de la décennie écoulée, la Tanzanie a connu une croissance économique importante et, d'une manière générale, les éléments fondamentaux de son économie nationale ont fortement augmenté. En moyenne, la croissance annuelle a été de 6 % de 2000 à 2004, et le taux d'inflation a été inférieur à 10 %, avec une moyenne annuelle de 4,5 % au cours de la même période. Les bons résultats macroéconomiques ont également entraîné une augmentation des réserves de devises et permis de parvenir à une stabilité relative du taux de change. Ces résultats macroéconomiques sont en partie fondés sur des réformes de politiques et structurelles de vaste portée, ainsi que sur une gestion macroéconomique efficace. Des réalisations tout aussi remarquables que ces tendances économiques positives sont à noter dans la gouvernance des affaires publiques depuis le rétablissement du pluralisme et du libéralisme en 1992. Fait également important, la transition politique a suscité la création d'institutions politiques qui renforcent le régime démocratique et la bonne gouvernance. La liberté de créer des partis politiques, des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, y compris des médias, s'est accompagnée de l'émulation politique, du pluralisme des médias et de la participation de la population, ainsi que d'une transparence et d'une responsabilité effective accrues dans la conduite des affaires publiques. Résolu à promouvoir et à assurer une gouvernance bonne et responsable, le Gouvernement a adhéré pleinement au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a décidé de soumettre son pays au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant qu'en 2004, dans une évaluation de la gouvernance dans 52 pays africains, l'Institut de la Banque mondiale ait considéré que la Tanzanie était le seul pays ayant fait des progrès considérables dans les trois domaines de gouvernance suivants : participation et responsabilisation, efficacité des pouvoirs publics et lutte contre la corruption. Au

niveau régional, la Tanzanie, avec le Kenya et l'Ouganda, a réactivé la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et, en novembre 2005, a adhéré à l'Union douanière de la CAE, ce qui contribuera à renforcer davantage l'intégration et à faciliter les échanges commerciaux dans la région.

3. Ces progrès sont dus, en grande partie, à plusieurs réformes entreprises après 1992, formulées dans le rapport Warioba de 1997, qui ont favorisé l'adoption de mesures de lutte contre la corruption et l'adhésion au programme d'action international pour le développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de réforme du secteur public, la réforme de la gestion des finances publiques, le programme de réforme du secteur juridique, le programme de réforme de la gouvernance locale, le cadre national pour la bonne gouvernance, la stratégie et le plan d'action nationaux contre la corruption et le Plan Mini-Tigre 2020 sont les principales réformes et initiatives stratégiques entreprises. Par la suite, la MKUKUTA et la MKUZA ont remplacé le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en tant que cadre national de développement et ont été complétées par l'adoption de la Stratégie d'aide commune, qui établit un accord instaurant une responsabilité mutuelle entre le Gouvernement et les donateurs et vise à renforcer la bonne gouvernance en mettant l'accent sur la responsabilité effective sur le plan interne plutôt que sur le plan externe. Ces cadres stratégiques ont introduit dans la vie publique des mécanismes renforçant le pouvoir d'action économique et politique de la population et des mécanismes de responsabilisation. Toutes ces réformes, stratégies et initiatives sont fondées sur le document « Vision pour le développement de la Tanzanie continentale à l'horizon 2025 » et « Vision 2020 pour Zanzibar ».

4. En dépit de ces avancées et pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il subsiste des problèmes de taille. La croissance économique ne repose pas sur une large assise et n'a pas été suffisamment forte pour conduire à une réduction importante de la pauvreté et les indicateurs du progrès social sont loin d'être satisfaisants. Le taux de chômage est élevé; environ 36 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté et ses besoins essentiels ne sont pas satisfaits; le taux de mortalité maternelle demeure résolument élevé à 578 pour 100 000 naissances vivantes; le taux général de prévalence du VIH/sida est de 7 %; et seulement 42 % des foyers ruraux ont accès à des sources d'eau de meilleure qualité. Bien que le nombre de filles inscrites à l'école soit quasiment à égalité avec le nombre de garçons, les filles et les femmes sont peu représentées dans l'enseignement secondaire et supérieur. Seules 33 % des filles, contre 50 % des garçons, réussissent leurs sept examens obligatoires. Les femmes pauvres des zones rurales et urbaines participent aux activités du secteur non structuré et sont dépendantes à 93 % des sources d'énergie non renouvelables, ont un accès limité aux ressources financières et aux services sociaux de base (santé, eau et assainissement). Par contre-coup, le développement humain global reste faible, l'indice de développement humain étant de 0,418 en 2003, contre 0,435 en 1990. Ainsi, la réalisation des cibles et objectifs du Millénaire pour le développement semble difficile bien que d'importants progrès aient été réalisés, notamment en ce qui concerne les inscriptions scolaires, qui sont passées de 59 % à 95 % en seulement cinq ans, et les principaux indicateurs de santé, notamment les taux de mortalité infantile et des enfants âgés de moins de 5 ans.

5. Dans le domaine de la gouvernance, d'importantes carences démocratiques subsistent. Une libéralisation accrue est nécessaire pour que la concurrence entre les

partis politiques puisse s'exercer équitablement et que la participation à la vie politique soit ouverte à tous, en particulier aux femmes qui se portent candidates. La persistance d'un cadre juridique peu favorable aux libertés individuelles et l'insuffisance des ressources humaines et matérielles empêchent le corps législatif d'exercer effectivement ses fonctions législatives et de contrôle et les organes électoraux d'administrer le processus électoral de manière plus crédible. De même, les difficultés matérielles dues au manque de personnel compétent, des infrastructures qui laissent à désirer et la corruption empêchent la majorité de la population, en particulier les pauvres et les femmes, d'avoir accès à la justice, dont l'administration est entravée.

6. Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement a intensifié la réforme en cours dans tous les secteurs et l'élaboration de la MKUKUTA, pour la Tanzanie continentale, et de la MKUZA, pour Zanzibar, cadres de politique nationale axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et sur les résultats qui succéderont aux premières stratégies de réduction de la pauvreté. Ces cadres reposent sur les trois piliers suivants : croissance et réduction de la pauvreté monétaire; qualité de vie et bien-être; et gouvernance et responsabilisation. Ils ont également pour thèmes communs le VIH/sida, l'égalité des sexes et l'environnement. Ces cadres de référence sont complétés par la Stratégie d'aide commune, qui a pour objet d'harmoniser et d'aligner l'aide extérieure avec les processus et systèmes nationaux et de gérer cette aide avec une responsabilisation et une transparence accrues. Toutefois, l'insuffisance des ressources techniques, matérielles et financières freine la réalisation par le Gouvernement des produits définis dans les cadres nationaux et dans la Stratégie d'aide commune. Le programme de pays du PNUD a pour objet d'aider le Gouvernement à surmonter les problèmes futurs.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

7. Le second cadre de coopération (2002-2006) est axé sur trois domaines thématiques, à savoir gestion du développement, gouvernance décentralisée, participative et transparente, et VIH/sida, l'égalité des sexes et l'environnement étant traités en tant que thèmes intersectoriels. Un important domaine d'action a consisté à aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction de la pauvreté clairement définie, intégrant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et un meilleur suivi des progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et l'action en faveur de la croissance et de l'équité, en tant que modèles pour l'élaboration future des politiques de développement. Un aspect clef a consisté à renforcer la capacité du Gouvernement de diriger et de gérer le processus de développement dans un cadre bien défini de gestion et d'utilisation de l'aide extérieure au développement – la stratégie d'assistance à la Tanzanie – pour maximiser l'efficacité de l'aide.

8. L'un des principaux enseignement tirés est qu'il est indispensable que le Gouvernement soit ferme, que le pays prenne véritablement en main la mise en œuvre effective du programme et qu'il importe d'aligner les efforts avec les priorités nationales en matière de politiques et de programmes ainsi que les systèmes nationaux pour avoir les résultats et les effets voulus. Tout aussi importante est la qualité des partenariats sous-tendant la conception et la mise en œuvre du programme. De solides partenariats ont été noués avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations bilatérales et de la société civile et

le secteur privé pour la mise en œuvre du programme sous tous ses aspects, notamment techniques et consultatifs liés aux divers examens dont ont fait l'objet les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, le système de suivi de la pauvreté, les dépenses publiques et la mise en œuvre de la stratégie d'assistance à la Tanzanie. Une stratégie ayant expressément pour but d'utiliser les ressources de base pour accroître les autres ressources a porté ses fruits car elle a permis de mobiliser des ressources substantielles pour le bureau de pays. Comme importante leçon à tirer à cet égard, le fait que les partenaires aient participé d'emblée à la conception et à la mise en œuvre du programme a favorisé le consensus et renforcé leur sentiment d'appropriation.

9. Les modalités de gestion et de mise en œuvre du cadre de coopération ont privilégié l'exécution nationale. Au nombre des principaux enseignements tirés figure l'importance de la formation sur mesure, qui s'est révélée très utile dans le renforcement des capacités. La préférence accordée à l'externalisation de l'assistance technique a permis de renforcer les capacités des organismes nationaux de recherche et de consultation. Pour ce qui est de l'évaluation du programme, forts de la simplification et de l'harmonisation des programmes de travail, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement ont pris l'importante décision de lancer un examen stratégique commun indépendant de l'appui global des Nations Unies à la première stratégie de réduction de la pauvreté en Tanzanie continentale et au Zanzibar, ce qui a permis à l'Organisation des Nations Unies de se repositionner dans le nouvel environnement en matière d'aide tout en facilitant l'élaboration du PNUAD pour 2007-2010. L'équipe de pays des Nations Unies a tiré de précieux enseignements de l'examen stratégique conjoint – relevé des avantages comparatifs et compétitifs de l'Organisation des Nations Unies, rôle pivot de l'autorité gouvernementale en matière de programmation, avantages de l'examen conjoint pour le système des Nations Unies en matière d'économie de ressources et de réduction des coûts de transaction pour les partenaires, importance de l'harmonisation des cycles de programmation, des instruments de programmation et des procédures opérationnelles pour renforcer l'efficacité opérationnelle et les répercussions. Les recommandations de l'examen stratégique conjoint ont considérablement influé sur les modalités et stratégies de gestion tant pour le PNUAD que pour les programmes de pays du Groupe de développement des Nations Unies et les organisations du Comité exécutif.

III. Programme proposé

10. La programmation pour le cycle 2007-2010 tient compte d'une approche basée sur les droits et entend renforcer la gestion du développement, favoriser les partenariats et promouvoir la programmation conjointe des Nations Unies. Le programme de pays s'inscrit totalement dans le PNUAD pour 2007-2010, dont les trois résultats escomptés d'ici à 2010 sont :

- a) Un meilleur accès aux possibilités de revenus durables, à l'emploi productif et à la sécurité alimentaire dans les zones rurales;
- b) L'amélioration de l'accès à de bons services sociaux de base pour tous, axés sur les pauvres et les plus vulnérables;
- c) Le renforcement des structures et du système démocratiques de bonne gouvernance et l'application des droits de l'homme.

11. Les trois principaux piliers sur lesquels s'appuie le programme de pays et qui contribuent à la réalisation des résultats du PNUAD et, en dernière analyse, des objectifs des stratégies nationales MKUKUTA et MKUZA sont les suivants :

a) Renforcer l'élaboration des politiques favorables aux pauvres et la création de richesses

12. En dépit de la hausse des taux de croissance, la pauvreté reste largement répandue en particulier dans les zones rurales, notamment chez les femmes. Il s'agit donc de prendre les mesures voulues pour doter les hommes et les femmes pauvres des moyens leur permettant d'exploiter les nouvelles possibilités économiques et d'en tirer parti. Les stratégies nationales (MKUKUTA et MKUZA) visent à relever ce défi en s'attachant à favoriser une croissance solide basée sur la stabilité macroéconomique, le développement agricole, le développement des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce, l'approvisionnement des zones rurales en énergies, la promotion des partenariats entre les secteurs public et privé et le renforcement des investissements nationaux. L'actuel programme de pays fera fond sur les résultats obtenus jusqu'ici, notamment les progrès en matière de suivi et les résultats des campagnes de lutte contre la pauvreté par le biais du système national de surveillance de la pauvreté.

13. On facilitera l'élaboration des politiques en faveur des pauvres et une meilleure surveillance de la pauvreté, de la croissance et de l'équité, en utilisant notamment des données ventilées par sexe; l'élaboration de stratégies de croissance reposant sur l'emploi, de nouveaux modèles d'entreprises durables dans les zones rurales basés sur les partenariats public-privé et, plus généralement sur le développement du secteur privé. Les principaux résultats escomptés sont les suivants : a) une mise en œuvre plus vigoureuse des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté; b) une stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises, notamment le développement des entreprises dirigées par des femmes dans le secteur non structuré; c) le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des initiatives de réduction de la pauvreté fondées sur la matrice opérationnelle des études diagnostiques sur l'intégration du commerce; d) le renforcement des capacités nationales en matière d'analyse et de mise en œuvre des principales politiques de développement et de suivi de leurs effets sur les hommes et les femmes; e) le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du plan vedette Mini Tigre pour 2020 – au moyen des zones économiques spéciales; f) des activités de recherche et de plaidoyer poussées pour favoriser les investissements en vue de réaliser les objectifs de la MKUKUTA/MKUZA et, plus généralement, les objectifs du Millénaire pour le développement; g) un cadre participatif de suivi efficace et de mobilisation en faveur d'une croissance équitable pour les pauvres; et h) l'utilisation accrue des technologies de l'information et des communications pour le développement du secteur privé.

b) Renforcement de la gouvernance démocratique et de la gestion du développement

14. L'appui à ce pilier sera axé sur le renforcement de la gouvernance démocratique et la gestion du développement. Le renforcement de la gouvernance contribuera au résultat 3 du PNUAD, qui a trait aux éléments suivants : les priorités nationales de bonne gouvernance et l'état de droit; à une plus grande responsabilisation pour la réduction effective de la corruption; un plus large accès

du public à l'information; le renforcement de la démocratie, de la paix, de la tolérance politique et de la stabilité; la participation et l'autonomisation des femmes et des groupes vulnérables et la cohésion sociale. L'objectif premier consiste à raffermir la démocratie en s'efforçant de combler les lacunes institutionnelles et de renforcer les capacités opérationnelles des systèmes et processus de gouvernance.

15. L'assistance dans ce domaine permettra notamment : a) la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine; b) le renforcement des structures et des systèmes nationaux et locaux de gouvernance qui favorisent la primauté du droit, encouragent l'égalité des sexes, luttent contre la corruption et favorisent la responsabilité et la transparence; c) le renforcement des mécanismes participatifs au niveau des districts et des collectivités; d) le renforcement de la capacité de la société civile de préconiser les droits de l'homme et la bonne gouvernance; e) le renforcement des mécanismes de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits; f) le renforcement des systèmes de justice, de maintien de l'ordre, d'information et d'éducation et la facilitation de l'accès à ces systèmes pour favoriser et protéger les droits et les libertés de l'homme.

16. Au nombre des autres résultats escomptés, on peut citer : a) la capacité accrue de tirer parti du développement axé sur les connaissances et les technologies de l'information et des communications; b) le renforcement des partenariats et de l'efficacité de l'aide en fonction des principes de la stratégie conjointe d'assistance; et c) le renforcement de la capacité de gérer la transition de l'assistance humanitaire au développement. L'action nationale de développement est subordonnée à une gestion adéquate des processus, des ressources et des stratégies en la matière ainsi qu'au renforcement de l'efficacité de l'aide, autant d'éléments qui revêtent une importance cruciale si l'on veut que les ressources, tant extérieures que nationales, soient gérées au mieux afin de favoriser la croissance et le développement général.

c) Renforcement de l'intégration des thèmes intersectoriels

17. Un certain nombre de questions intersectorielles font obstacle à la réalisation des cibles de MKUKUTA/MKUZA et du PNUAD, notamment l'énergie et la gestion de l'environnement, l'égalité des sexes et le VIH/sida. La Tanzanie a fait des progrès considérables avec l'aide du système des Nations Unies pour ce qui est d'intégrer les questions intersectorielles dans ses plans et politiques de développement national, tout particulièrement dans les stratégies MKUKUTA et MKUZA. Toutefois, d'importantes difficultés demeurent eu égard à l'intégration efficace en termes de capacité et d'engagement soutenu à tous les niveaux. Le troisième pilier du programme de pays s'attaquera à ces questions en veillant à leur intégration.

18. Pour ce qui est de l'énergie et de l'environnement, on s'efforcera d'obtenir les principaux résultats ci-après : a) accélérer l'accès à l'énergie telle que l'énergie renouvelable, notamment les initiatives en matière d'énergie photovoltaïque, par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial; b) accroître l'utilisation rationnelle de la biomasse (notamment du bois de feu et du charbon); c) intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques et plans de développement; d) réduire la dépendance des pauvres à l'égard des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance; et e) conserver la diversité biologique et veiller à ce que les collectivités tirent parti de ces ressources.

19. En partenariat avec les autres organismes des Nations Unies et la société civile, le PNUD traitera la question de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous ses programmes. La prise en compte de l'égalité des sexes sera facilitée au niveau politique par des interventions spécifiques de mobilisation et de suivi des progrès accomplis. Les programmes du PNUD viseront les deux principaux résultats suivants : a) une intégration plus efficace de l'égalité des sexes dans les politiques et la planification, la budgétisation nationale et les systèmes de suivi et d'évaluation, notamment le cadre de dépenses à moyen terme et les mécanismes d'examen des dépenses publiques; b) la ventilation par sexe des statistiques dans les systèmes nationaux de collecte de données.

20. Pour appuyer la riposte nationale au VIH/sida, le PNUD appuiera, dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (coordonné par ONUSIDA), une riposte multisectorielle et polyvalente de vaste portée, intégrant le VIH/sida dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. À cette fin, il s'attachera à : a) intégrer le VIH/sida dans les programmes de développement national dans les secteurs public et privé; b) renforcer les capacités à tous les niveaux pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/sida; c) améliorer les connaissances et les compétences des professionnels des médias concernant le VIH/sida; d) favoriser, dans le contexte de la lutte contre le VIH/sida, l'application vigoureuse de cadres juridiques et axés sur les droits de l'homme et de stratégies soucieuses d'égalité des sexes.

21. Dans chacun des trois domaines du programme, la stratégie et les priorités viseront au premier chef la mobilisation et les conseils politiques; le renforcement des capacités; les partenariats stratégiques; l'utilisation des ressources de base pour favoriser les autres ressources; le cas échéant, la mise à l'essai d'interventions en aval comme apport à l'élaboration des politiques de développement; la gestion des ressources stratégiques dans le contexte des cadres (composites) multidonateurs; et l'intégration des communications stratégiques à toutes les activités du programme.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. La gestion et les arrangements institutionnels de mise en œuvre du programme seront totalement tributaires des processus et systèmes nationaux. L'exécution nationale sera certes maintenue mais elle s'appliquera dans un contexte plus large et sera davantage intégrée aux différents ministères concernés. Pendant le cycle du programme, on canaliserait progressivement toutes les ressources du programme par le biais du système financier mandaté par le Gouvernement tanzanien. Conformément à l'approche partenariat qui sous-tend ce programme, on accordera une attention toute particulière aux nouvelles modalités plus larges de financement novateur, telles que le cadre de financement multidonateurs géré par le PNUD et, si possible, la participation du PNUD à d'autres fonds composites. Les principes de l'approche harmonisée pour les transferts de ressources en espèces seront des principes directeurs des programmes conjoints avec les organismes des Nations Unies et, en fait, certains de ces principes, notamment la responsabilisation hors poste, s'appliqueront à certains programmes du PNUD.

23. Qui plus est, et compte tenu des progrès enregistrés, on privilégiera davantage l'élargissement des partenariats, en particulier eu égard à la planification et à

l'évaluation conjointes, pour accompagner le vigoureux mouvement en faveur de la programmation conjointe. Le bureau de pays tirera parti des services fournis par le Centre de services régional sur une base souple mue par la demande pour compléter ses propres capacités internes. Pour certains services, la stratégie favorisera l'externalisation avec la participation de prestataires de services spécialisés pour faciliter l'exécution du programme de pays. On tirera aussi parti des services fournis par les Volontaires des Nations Unies pour mobiliser et institutionnaliser la participation et combler les lacunes en matière de capacités.

24. Le suivi du programme de pays sera intégré au cadre de suivi du PNUAD, lequel s'inscrit dans le cadre national de surveillance de la pauvreté – le Plan-cadre de suivi de la stratégie nationale MKUKUTA. On s'attachera au moyen des instruments nationaux d'intervention – recensement, enquêtes nationales et systèmes ordinaires de collecte de données – à recueillir des données et des informations. Un élément essentiel de la stratégie de suivi sera de maximiser les possibilités d'évaluation et de suivi conjoints avec les programmes des organismes des Nations Unies.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Tanzanie (2007-2010)

Priorité ou objectif du pays (objectifs du Millénaire pour le développement et/ou autres engagements issus de conférences internationales)

Résultat 1 visé par le PNUAD : d'ici à 2010, accès renforcé aux possibilités en matière de revenu durable, d'emplois productifs et de sécurité alimentaire dans les zones rurales

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et réduction de la pauvreté	1. Adoption plus fréquente de politiques et de programmes économiques équitables et favorables aux pauvres et soucieux de l'égalité des sexes	<p>1.1 Capacité améliorée de formuler et d'appliquer des stratégies nationales de croissance favorables aux pauvres et de réduction de la pauvreté</p> <p>1.2 Recherches approfondies, analyse et activités de sensibilisation sur les politiques macroéconomiques/les capacités budgétaires nécessaires pour transposer les investissements à une plus grande échelle afin de pouvoir réaliser les objectifs et cibles de la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (MKUKUTA)</p> <p>1.3 Capacité accrue des acteurs non étatiques de mener des activités de sensibilisation afin de promouvoir l'analyse des politiques et le suivi de la pauvreté</p> <p>1.4 Intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les secteurs public et privé, y compris dans les processus budgétaires nationaux et locaux</p>	<p>1.1 Indicateur : pourcentage de fonctionnaires du budget et de la planification ayant reçu une formation dans les ministères, départements et organismes (MDO), qualité des stratégies examinées</p> <p>Niveaux de référence : <i>capacité de planification et d'application réduite des MDO</i></p> <p>Niveau cible : que 80 % des fonctionnaires du budget et de la planification aient reçu une formation</p> <p>1.2 Indicateurs : études réalisées et réunions de dialogue organisées afin d'examiner le cadre budgétaire</p> <p>Niveaux de référence : <i>analyse manquant de rigueur et cadre budgétaire restrictif</i></p> <p>Niveau cible : cadre global permettant la transposition à une plus grande échelle mis en place</p> <p>1.3 Indicateur : participation et contribution des acteurs non étatiques au débat et au dialogue politique</p> <p>Niveaux de référence : <i>faible capacité des acteurs non étatiques</i></p> <p>Niveau cible : documents de qualité normale soumis aux processus d'élaboration des politiques et de planification</p> <p>1.4 Indicateur : cadres et stratégies nationaux d'intégration en place examinés</p>	<p>Ministère des finances, MDO, parlementaires, instituts de recherche, organisations de la société civile (OSC), médias, Netherlands Development Organization, Banque mondiale, organismes des Nations Unies</p> <p>Commission du VIH/sida tanzanienne, Commission du VIH/sida de Zanzibar, MDO sectoriels, organismes des Nations Unies et Volontaires des Nations Unies, OSC, secteur privé, établissements universitaires, organisations non gouvernementales internationales (Agence allemande de coopération technique,</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 437 000</p> <p>Autres : 4 326 000</p> <p>Total : 7 763 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
			<p>Niveaux de référence : <i>application partielle du cadre stratégique multisectoriel national (2003-2007)</i></p> <p>Niveau cible : formulation et évaluation du coût d'un nouveau cadre stratégique multisectoriel d'ici à 2008.</p>	Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique, Concern, OXFAM), agents chargés de la facilitation au niveau régional, secrétariats régionaux, autorités locales, commissions multisectorielles sur le VIH/sida, groupes de personnes vivant avec le VIH/sida (PVS)	
	2. Productivité et compétitivité nationales améliorées grâce à la création de possibilités de travail décent, à un accès équitable aux ressources productives et à une utilisation efficace de ces ressources et à un accès plus important aux marchés	<p>2.1 Capacité améliorée d'exécuter le plan Mini-Tigre 2020 par la création de zones économiques spéciales</p> <p>2.2 Modernisation des capacités d'organisation et de production des petites et moyennes entreprises par la prestation de services de développement des entreprises; en leur fournissant les techniques nécessaires; par la prestation de services d'appui aux technologies de l'information et des communications</p> <p>2.3 Renforcement de la capacité nationale d'adaptation aux partenariats public-privé et au principe de responsabilité sociale des entreprises</p>	<p>2.1 Indicateur : nombre de zones économiques spéciales qui fonctionnent</p> <p>Niveaux de références : <i>cadre institutionnel et capacité d'application faibles</i></p> <p>Niveaux cibles : réunion des capacités institutionnelles indispensables à l'application du plan Mini-Tigre</p> <p>2.2 Indicateurs : nombre de services de développement des entreprises établis et de services fournis</p> <p>Niveaux de référence : <i>négligeable</i></p> <p>Niveaux cibles : au moins 5 services de développement des entreprises mis en place</p> <p>2.3 Indicateur : nombre de projets encourageant la création d'entreprises viables</p> <p>Niveaux de références : <i>3 projets</i></p> <p>Niveaux cibles : au moins 4 projets encourageant la création d'entreprises viables devenus opérationnels</p>	Ministère de la planification, de l'économie et de l'autonomisation, Ministère des finances, Tanzania Private Sector Foundation, Ministère de l'industrie et du commerce, Conseil des entreprises de la Tanzanie, secteur privé (membres du groupe de coordination de l'initiative « Encourager les entreprises viables pour réduire la pauvreté »), MDO, organismes des Nations Unies; Banque mondiale	<p>Ressources ordinaires : 927 000</p> <p>Autres : 6 273 000</p> <p>Total : 7 200 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
	3. Renforcement de la planification des budgets et systèmes de suivi de la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (MKUKUTA) et de la Stratégie de Zanzibar pour la croissance et la réduction de la pauvreté (MKUZA) favorisant la participation et le respect de l'égalité des sexes	3.1 Application du Plan directeur de suivi de la MKUKUTA complet, intégrant des données ventilées par sexe sur les thèmes multisectoriels 3.2 Capacité nationale renforcée de coordonner, administrer et surveiller l'harmonisation de l'aide et sa mise en concordance par la Stratégie d'aide commune	3.1 Indicateur : principaux produits du plan directeur de suivi de la MKUKUTA, tels que le <i>Rapport sur la pauvreté et le développement humain</i> , la base de données socioéconomiques de la Tanzanie et les notes d'orientation Niveaux de référence : <i>processus d'identification des indicateurs de suivi en cours</i> Niveau cible : données ventilées sur les femmes, l'environnement et le VIH/sida intégrées dans les principaux produits du plan directeur de suivi de la MKUKUTA 3.2 Indicateur : plan d'action et rapports sur l'état d'avancement de la Stratégie d'aide commune Niveaux de référence : <i>finalisation de la Stratégie d'aide commune</i> Niveaux cibles : application réussie de la Stratégie d'aide commune et suivi des progrès en la matière	Ministère de la planification, de l'économie et de l'autonomisation, secrétariat du Plan directeur de suivi de la MKUKUTA, instituts de recherche, partenaires de développement; organismes des Nations Unies; Banque mondiale	Ressources ordinaires : 4 364 000 Autres : 3 244 000 Total : 7 609 000
Résultat 2 visé par le PNUAD : d'ici à 2010, amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour tous, en particulier les pauvres et les personnes les plus vulnérables					
L'environnement et l'énergie au service du développement durable	4. Mécanismes efficaces en place, y compris de protection sociale, s'attaquant aux obstacles institutionnels et aux problèmes socioculturels afin de promouvoir et de protéger les droits des pauvres et des personnes les plus vulnérables	4.1 Capacité de gestion et d'application effective des politiques en vigueur pour une exploitation forestière et une utilisation des ressources énergétiques et aquatiques durables améliorée aux niveaux national et des régions	4.1 Indicateur : capacité nationale concrète d'appliquer la loi sur la gestion de l'environnement, y compris la codification des données d'expérience et le partage de l'information Niveaux de référence : <i>promulgation de la loi sur la gestion de l'environnement</i> Niveau cible : intégration de la loi sur la gestion de l'environnement et application de cette loi dans 20 % des districts	Bureau du Vice-Président, Bureau du Premier Ministre pour l'administration régionale et les collectivités locales, MDO, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, organismes des Nations Unies, Agence danoise de développement	Ressources ordinaires : 1 090 000 Autres : 7 030 000 Total : 8 120 000

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
				international, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre de développement des terres arides, OSC, associations locales, universités et Ministère de l'énergie et des ressources minières	
	5. Meilleur accès des populations locales à une eau potable et non polluée et assainissement de l'environnement dans les zones rurales et urbaines	5.1 Cadre approprié pour l'approvisionnement en eau des régions rurales élaboré, comportant notamment des dispositions sur la collecte de l'eau de pluie, politique en la matière appliquée et transposée à une plus grande échelle 5.2 Amélioration de la capacité de Zanzibar de faire fonctionner des systèmes d'approvisionnement en eau	5.1 Indicateurs : schéma directeur et politique formulés et appliqués Niveaux de référence : <i>pas de modèle de politique pour l'approvisionnement en eau des régions rurales ni de politique pour la collecte de l'eau de pluie</i> Niveau cible : système d'approvisionnement en eau des collectivités établi à titre expérimental dans au moins 3 collectivités en s'appuyant sur les modèles et politiques d'approvisionnement en eau des zones rurales ayant été approuvés 5.2 Indicateur : constitution d'une capacité de gérer les systèmes d'approvisionnement en eau Niveaux de référence : <i>une nouvelle loi sur l'eau a été promulguée mais elle est de faible portée</i> Niveau cible : ... eaux établi	Ministère de l'eau, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, associations locales, OSC, organismes des Nations Unies, universités, Gouvernement japonais, Agence japonaise de coopération internationale, Département de l'eau de Zanzibar	Ressources ordinaires : 1 200 000 Autres : 2 705 000 Total : 3 905 000

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
Lutter contre le VIH/sida	6. Accès amélioré à des services complets de prévention, de soins et de traitements, ainsi que d'atténuation des effets du VIH/sida et d'autres maladies graves	6.1 Capacité accrue des institutions nationales, des autorités locales, des organisations de la société civile et des communautés touchées de renforcer la prévention, les soins, les traitements et l'appui, ainsi que les systèmes de contrôle et d'évaluation	<p>6.1 Indicateur : Pourcentage d'autorités locales ayant formulé des plans décentralisés de lutte contre le VIH/sida complets et opérationnels</p> <p>Niveaux de référence : 25 % des régions ont mis en place des plans complets</p> <p>Niveau cible : 80 % des autorités locales ont formulé des plans décentralisés de lutte contre le VIH/sida complets et opérationnels</p>	Commission du VIH/sida tanzanienne, Commission du VIH/sida de Zanzibar, MDO, organismes des Nations Unies; OSC, secteur privé, universités, organisations non gouvernementales internationales, agents chargés de la facilitation au niveau régional, secrétariats régionaux, autorités locales, commissions consultatives multisectorielles sur le VIH/sida, groupes de PVS	<p>Ressources ordinaires : 1 091 000</p> <p>Autres : 2 163 000</p> <p>Total : 3 254 000</p>

Résultat 3 visé par le PNUAD : d'ici à 2010, renforcement des structures démocratiques et des systèmes de gouvernance, ainsi que de l'application des droits de l'homme

Promouvoir la gouvernance démocratique	7. Systèmes politiques, parlementaires et électoraux renforcés, qui contribuent à une participation et une représentation plus importantes, tenant compte des questions relatives à l'égalité des sexes, et à une tolérance politique accrue, à l'efficacité du contrôle et à la tenue d'élections crédibles	<p>7.1 Amélioration de la capacité du secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine de coordonner les processus menés par le Mécanisme et d'appliquer le plan d'action du Mécanisme</p> <p>7.2 Renforcement des capacités du Parlement et de la Chambre des représentants de Zanzibar en matière de contrôle des politiques et des budgets, de recherche et de communication stratégique</p> <p>7.3 Appui à la promotion de l'examen et de la réforme des dispositions juridiques restreignant les pratiques démocratiques, y compris celles qui empêchent la tenue d'élections libres et justes</p>	<p>7.1 Indicateur : le secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine fonctionne et des évaluations thématiques sont réalisées.</p> <p>Niveaux de référence : <i>adhésion au Mécanisme d'évaluation intra-africaine; lancement du dialogue avec les parties prenantes</i></p> <p>Niveau cible : formulation du Plan d'action du Mécanisme d'évaluation intra-africaine terminée et approbation de son application par le Gouvernement</p>	Ministère de la planification, de l'économie et de l'autonomisation, OSC, secteur privé, médias, universités, secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, Parlement, Chambre des représentants, Commission électorale nationale,	<p>Ressources ordinaires : 2 728 000</p> <p>Autres : 27 794 000</p> <p>Total : 30 522 000</p>
----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
		7.4 Processus électoral renforcé en appuyant le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale/ Commission électorale de Zanzibar, par le dialogue entre les partis politiques et par une éducation civique/des électeurs approfondie	<p>7.2 Indicateur : preuve que les principaux comités de contrôle ont la capacité d'analyser minutieusement les budgets et politiques présentés par le Gouvernement et d'en débattre</p> <p>Niveaux de référence : <i>comités en place, faible capacité</i></p> <p>Niveau cible : les principaux comités de contrôle exercent une influence sur le débat relatif au budget et aux politiques</p> <p>7.3 Indicateur : éléments indiquant que des lois ont été amendées ou réformées</p> <p>Niveaux de référence : <i>existence d'un large consensus pour la réforme des lois et des politiques</i></p> <p>Niveau cible : réformes politiques et électorales rejoignant les pratiques optimales</p> <p>7.4 Indicateur : éléments indiquant une réduction du nombre des plaintes au sujet des élections</p> <p>Niveaux de référence : <i>les capacités actuelles des institutions sont modestes</i></p> <p>Niveau cible : élections libres, justes et crédibles</p>	Commission électorale de Zanzibar, Secrétaire des partis politiques, partis politiques, groupe du secteur juridique, partenaires de développement, Ministère des affaires constitutionnelles et de la bonne gouvernance de Zanzibar; organismes des Nations Unies	
	8. Structures et systèmes de gouvernance nationaux et locaux renforcés et systèmes de gouvernance favorisant la primauté du droit, promouvant l'égalité des sexes, luttant contre la corruption et	<p>8.1 Lutte effective contre la corruption en améliorant les capacités institutionnelles, notamment par des processus associant toutes les parties et équitables et grâce à des cadres et mécanismes juridiques renforcés</p> <p>8.2 Renforcement des capacités de la société civile, notamment des médias, de promouvoir la transparence et d'exiger un système de responsabilisation</p>	<p>8.1 Indicateur : nombre d'affaires de corruption sur lesquelles le Bureau de prévention de la corruption et le Procureur général ont enquêté et engagé des poursuites; indice de perception de Transparency International</p> <p>Niveaux de référence : <i>volonté politique réelle mais faible capacité de mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la corruption</i></p>	Bureau de prévention de la corruption, Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, OSC, médias, secteur privé, partenaires de développement,	<p>Ressources ordinaires : 1 637 000</p> <p>Autres : 5 407 000</p> <p>Total : 7 044 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
	promouvant la responsabilisation et la transparence	8.3 Amélioration des capacités des femmes, des enfants les plus vulnérables, des adolescents et des personnes vivant avec le VIH/sida, et des possibilités qui leur sont offertes de participer à la gouvernance à tous les niveaux et de faire entendre leur point de vue	<p>Niveau cible : rapport annuel sur la situation en matière de corruption faisant apparaître une réduction de l'incidence de la corruption.</p> <p>8.2 Indicateur : les organisations de la société civile/médias ont lancé des activités et pris des engagements avec le Gouvernement au sujet des problèmes de responsabilisation</p> <p>Niveaux de référence : <i>aptitude limitée des organisations de la société civile/médias à promouvoir et à exiger la responsabilisation</i></p> <p>Niveau cible : forte participation des organisations de la société civile/médias aux activités visant à réclamer la responsabilisation</p> <p>8.3 Indicateur : proportion de membres de groupes vulnérables représentés dans les mécanismes de gestion des affaires publiques à tous les niveaux</p> <p>Niveaux de référence : <i>participation limitée des membres des groupes vulnérables à la prise de décisions</i></p> <p>Niveau cible : participation accrue des groupes vulnérables à la gouvernance</p>	Ministère du développement communautaire, des affaires féminines et de l'enfance, Ministère du développement de la jeunesse, de l'emploi, des femmes et des enfants de Zanzibar, Ministère de l'information, de la culture et des sports, Commission du VIH/sida tanzanienne, Commission du VIH/sida de Zanzibar, groupes de PVS	
9 Appareils judiciaires, institutions de maintien de l'ordre, d'information et d'éducation renforcés et plus ouverts, promouvant et défendant les droits de l'homme et les libertés	9.1 Capacité des responsables de l'administration de la justice, des zones de gouvernement local et des institutions de maintien de l'ordre d'administrer la justice de manière équitable, dans la transparence et rapidement	9.1 Capacité des responsables de l'administration de la justice, des zones de gouvernement local et des institutions de maintien de l'ordre d'administrer la justice de manière équitable, dans la transparence et rapidement	<p>9.1 Indicateur : éléments indiquant une réduction des plaintes, de la part du public, concernant l'injustice et la lenteur du système judiciaire</p> <p>Niveaux de référence : <i>administration de la justice défaillante</i></p> <p>Niveau cible : administration de la justice ouverte au public, rapide et juste.</p> <p>9.2 Indicateur : pourcentage des lois et conventions transposées dans le droit interne</p>	Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, Ministère du développement communautaire, des affaires féminines et de l'enfance,	<p>Ressources ordinaires : 1 528 000</p> <p>Autres : 2 163 000</p> <p>Total : 3 691 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
		d'en suivre la mise en œuvre et d'établir des rapports à ce sujet	Niveaux de référence : <i>lenteur de la transposition des lois et conventions dans le droit interne due à la faiblesse des capacités</i>	Ministère du développement de la jeunesse, de l'emploi, des femmes et des enfants de Zanzibar,	
		9.3 Formation des détenteurs de droits afin de renforcer leur conscience des droits de l'homme et des libertés qui sont les leurs et de leur permettre d'être plus exigeants, notamment en leur donnant accès aux dispositions de la législation qui sont respectueuses de l'égalité des sexes	Niveau cible : 20 % des instruments internationaux ratifiés sont transposés dans le droit interne. 9.3 Indicateur : dialogue sur la législation concernant la liberté de l'information; mécanismes destinés à donner un pouvoir d'action aux citoyens	Ministère de l'information, de la culture et des sports, Ministère des affaires constitutionnelles et de la bonne gouvernance de Zanzibar, autorités locales, OSC, médias,	
		9.4 Appui fourni au Gouvernement et aux parties prenantes afin de leur aider à harmoniser les lois et à progresser dans l'harmonisation des régimes juridiques, régissant notamment le mariage, la filiation, l'héritage et l'occupation des terres	Niveaux de référence : <i>accès restreint à l'information publique, progrès vers l'élaboration d'une législation sur l'accès à l'information; faible capacité de revendication des droits</i> Niveau cible : accès plus facile à l'information publique et renforcement du pouvoir d'action des citoyens 9.4 Indicateur : examens des lois et des régimes juridiques Niveaux de référence : <i>multiplicité des lois contradictoires, dialogue et progrès vers l'harmonisation</i> Niveau cible : régimes juridiques examinés et harmonisés	Commission de réforme du droit, groupes sur les femmes, organisations religieuses, organismes des Nations Unies; partenaires de développement	
Lutter contre le VIH/sida		9.5 Renforcement des connaissances des médias et de leurs compétences concernant le VIH/sida.	9.6 Indicateur : traitement des questions relatives au VIH/sida dans les médias grand public	Organismes des Nations Unies, Commission du VIH/sida tanzanienne, Alliance of Journalists against AIDS in Tanzania (AJAT), médias publics et privés, Commission du	Ressources ordinaires : 546 000 Autres : 1 081 000 Total : 1 627 000
		9.6 Cadres juridique et relatif aux droits de l'homme favorables et stratégies respectueuses de l'égalité des sexes établies afin de lutter sur tous les fronts contre l'épidémie de VIH/sida	Niveaux de référence : <i>articles sur les questions relatives au VIH/sida publiés dans les médias nombreux mais parfois incohérents ou mal informés</i> Niveau cible : augmentation de la qualité et du volume du traitement du VIH/sida dans les médias grand public		

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
			<p>9.7 Indicateur : loi sur le VIH/sida promulguée et pleinement exécutée</p> <p>Niveaux de référence : la législation s'appliquant aux questions relatives au VIH/sida est dépassée et comporte d'importantes lacunes</p> <p>Niveau cible : loi sur le VIH/sida adoptée par le Parlement et procédures opérationnelles formulées; organisations de sensibilisation et de mobilisation dotées des capacités nécessaires pour veiller à la réalisation des droits</p>	<p>VIH/sida tanzanienne et Commission du VIH/sida de Zanzibar (autorités nationales chargées de la coordination), MDO sectoriels, Volontaires des Nations Unies, OSC, secteur privé, établissements universitaires, organisations non gouvernementales internationales (Agence allemande de coopération technique, Fondation pour la médecine et la recherche en Afrique, Concern, OXFAM), agents chargés de la facilitation au niveau régional, secrétariats régionaux, autorités locales, commissions consultatives multisectorielles sur le VIH/sida</p>	
Appuyer la prévention des crises et le relèvement	10. Capacités renforcées des pouvoirs publics en matière de préparation et de réaction en cas de catastrophe et de gestion de la	<p>10.1 Dans les régions de Kagera et de Kigoma, renforcement des capacités des pouvoirs publics de gérer le passage d'une situation d'accueil des réfugiés à un développement durable</p> <p>10.2 Amélioration de la capacité des pouvoirs publics de réduire les effets</p>	<p>10.1-10.2 : Indicateurs : pourcentage d'administrateurs régionaux ayant reçu une formation</p> <p>Niveaux de référence : <i>lancement de l'exécution du programme</i></p> <p>Niveau cible : au moins 75 % des administrateurs régionaux concernés</p>		<p>Ressources ordinaires : 1 037 000</p> <p>Autres : 7 138 000</p> <p>Total : 8 174 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (niveau de référence en italiques)</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif PFP</i>
	transition de l'aide humanitaire au développement	néfastes liés à la présence d'armes légères et de petit calibre illicites dans les zones d'accueil de réfugiés proches de la zone de conflit des Grands Lacs	<p>10.3 Indicateur : nombre d'armes collectées dans les communautés accueillant des réfugiés</p> <p>Niveaux de référence : <i>lancement de l'exécution du programme</i></p> <p>Niveau cible : 2 régions concernées</p>		